



**MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL (MAST)
UNITE DE GESTION DE PROJETS (UGP)
Sélection d'un Prestataire en charge du Suivi par Tierce Partie (STP) du Filet de
Protection Sociale « Klere Chimen » en Haïti**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

NOM DU PAYS : HAÏTI

NOM DU PROJET : Projet de Protection Sociale Adaptative pour une Résilience Accrue (PSARA-KLERE-CHIMEN)

No du Don : P174111

No. de référence : HT-UGP-MAST-306000-CS-QCBS

Le Gouvernement de la République d'Haïti, à travers l'Unité de Gestion de Projets (UGP) du MAST, en tant qu'agence d'exécution désignée par le Gouvernement d'Haïti a reçu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le montant de Soixante-Quinze Millions de Dollars Américains (75,000,000.00 UDS) pour le Projet de Protection Sociale Adaptative pour une Résilience Accrue (PSARA-KLERE-CHIMEN), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des Services de consultation suivant : « *Suivi par Tierce Partie (STP) du Filet de Protection Sociale « Klere Chimen » en Haïti* ».

Les Services de consultant (« les Services ») sont déclinés en deux missions :

- (1) d'assurer le suivi régulier et indépendant des activités du projet telles qu'élaborées dans le Manuel d'Opérations du Projet (MOP) du filet de protection sociale Klere Chimen et,
- (2) de mener une évaluation de processus du filet de protection sociale sur la base des informations collectées et de prodiguer des recommandations en vue de l'amélioration des activités programmatiques.

1. Les étapes du processus du programme Klere Chimen comprennent :

- La mise à jour des données du registre social SIMAST de tous les ménages des communes de la Grand'Anse ;
- La catégorisation des ménages selon les critères d'éligibilité du programme (l'INPV et les caractéristiques du ménage) ;
- L'enregistrement des ménages bénéficiaires identifiés comme éligibles ;
- La communication sur le programme et la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;
- Le paiement mensuel du transfert monétaire selon le calendrier ;
- La mise en place de mesures d'accompagnement ;
- La sortie des ménages en fin d'éligibilité ;

2. Les principaux objectifs du STP sont les suivants :

- Assurer le suivi mensuel des activités de Klere Chimen, et noter toute déviation par rapport aux protocoles définis dans le manuel des opérations du projet (MOP) et le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES),
- Évaluer les processus Klere Chimen, notamment en termes de leur performance et potentielles améliorations.

Les Termes de Référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être obtenus de l'adresse courriel : ugp.mast@gmail.com

L'UGP invite les consultants (firmes ou groupement de firmes) admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour fournir lesdits services (brochures, description des services dans le cadre de projet similaire, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité de personnel compétent pour fournir, etc.). Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement ou solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

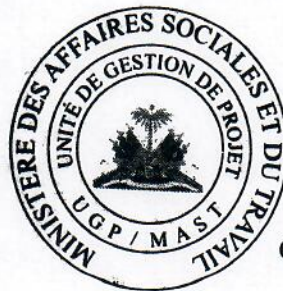
Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », daté du 1er Juillet 2016 révisé Novembre 2017 et Aout 2018, exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts, sont applicables.


Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » conformément aux dispositions relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de sélection des consultants décrites dans le document de « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence en s'adressant, du lundi au vendredi, à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 09 :00 à 16 :00 heures (heure locale).

Les expressions d'intérêt doivent être transmises à l'adresse ci-dessous avant 4 :00 P.M, format papier et en version électronique au plus tard le 9 septembre 2022.

Unité de Gestion de Projets/ Ministère des Affaires Sociales et du Travail (UGP/MAST)
4, Impasse Alexis, Delmas 60 Musseau – Haïti
ugp.mast@gmail.com




Charles-Etienne RENÉ
Coordonnateur National
UGP/MAST